https://maisondesprovinces.fr/spip.php?article450

Les étrennes

- L'UARL -

Date de mise en ligne : mercredi 2 janvier 2019

Tous droits réservésMaison des Provinces - Tous droits réservés

Cet usage nous vient tout droit de la Rome antique. L'histoire nous rapporte que le roi Tatius Sabinus (roi des Sabins et adversaire de Romulus), reçut le premier la verbène (verveine) du bois sacré de la déesse Strénia, pour le bon augure de la nouvelle année. De Strénia à étrennes, il n'y a qu'un pas.

Avec des présents (dattes et figues au début, puis or, argent, …), ils se souhaitaient mutuellement toute sorte de bonheur et de prospérité pour le reste de l'année.

Ils se donnaient ainsi des témoignages réciproques d'amitié, et ont fini par faire de ce jour particulier un jour de fête, dédié au dieu Janus. Celui-ci est connu pour avoir deux visages, se faisant dos, comme regardant l'année passée et la prochaine.

Enfin, l'usage des étrennes devint peu à peu si fréquent, que tout le peuple allait souhaiter la bonne année à l'empereur, et chacun lui portait son présent d'argent, selon son pouvoir.

Rappelons que, si sous les Mérovingiens, l'année commençait le 1er mars dans plusieurs de nos provinces, elle débuta à Noël sous Charlemagne, dans tous les territoires soumis à sa juridiction. Sous les Capétiens, le jour de l'an coïncidait avec la fête de Pâques, usage presque général au Moyen Age. En certains lieux, l'année changeait le 25 mars, fête de l'Annonciation.

Tous droits réservésMaison des Provinces

Le Concile de Reims, tenu en 1235, mentionne cette date comme « l'usage de France ». C'est le roi Charles IX qui rendit obligatoire, en 1564, la date du 1er janvier comme origine de l'année.

A la fin du XIXe siècle, avec l'apparition du Père Noël, la coutume d'offrir des cadeaux le 1er janvier disparut, le jour des étrennes se confondant dès lors avec celui de Noël : on offrit les cadeaux le 25 décembre.

https://www.maisondesprovinces.fr/spip.php?article450&lang=fr]" title="" />

Tous droits réservésMaison des Provinces